

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 058/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**MODIFICATION DU  
PERIMETRE OPERATIONNEL  
DE LA CONVENTION DE  
MAITRISE FONCIERE DU  
19.11.2019 POUR  
L'ACQUISITION ET LE  
PORTAGE FONCIER DE  
L'ANCIENNE BRASSERIE DU  
PONT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 JUIN 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 juin 2020  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE – M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 3. Domaine et patrimoine 3.2 Aliénations

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Par délibération du 16 septembre 2019 (n° 099/2019), le Conseil Municipal a approuvé la signature de la convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) pour l'acquisition et le portage foncier du site de l'ancienne Brasserie du Pont incendiée en 2017.

A la suite d'une erreur sur l'identification cadastrale de l'ensemble immobilier, il convient d'ajouter la parcelle cadastrée AM n°319 au périmètre opérationnel délimité par ladite convention.

Au terme d'un échange avec le propriétaire de la parcelle à ajouter, celui-ci en propose la vente au prix de 5000 €, à la commune de BACCARAT.

- Vu les articles L.2122-22 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les termes de la convention de portage foncier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention foncière du 19 novembre 2019 relative à une modification du périmètre opérationnel, sans nécessité d'augmenter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle ;
- **AUTORISE** M. le Maire, si nécessaire, à signer une promesse de vente avec le propriétaire de la parcelle cadastrée AM n°319 au prix de 5000 €, avec faculté de substitution au profit de l'EPFL Lorraine ;
- **HABILITE** M. le Maire à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 057/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**ADMISSION EN NON-  
VALEUR :  
- BUDGET GENERAL DE LA  
VILLE.**

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE – M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**7. Finances locales  
7.1 Décisions budgétaires**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 JUIN 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 juin 2020  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu la demande émanant du Trésor Public,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

**APPROUVE** les admissions en non-valeur et l'ouverture des crédits au chapitre 65 comme suit :

#### CHAPITRE 65

Article 6541 (pièces irrécouvrables lors succession) + 514.23 €

#### CHAPITRE 65

Article 6542 (clôture pour insuffisance d'actifs) + 449.26 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 056/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

#### OBJET

**ADMISSIONS EN NON-  
VALEUR :**  
**- Budget annexe de l'Eau**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY –Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE – M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. Finances locales** **7.1 Décisions budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,  
- Considérant la demande du Trésor Public ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur suivantes et

- **AUTORISE** M. le maire à ouvrir les crédits aux articles suivants :

#### CHAPITRE 65

Article 6541 (pièces irrécouvrables lors succession) + 403.56 €

#### CHAPITRE 65

Article 6542 (clôture pour insuffisance d'actifs) + 120.11 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 JUIN 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 juin 2020  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 055/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

#### OBJET

**SIVOM :  
AVENANT A LA CONVENTION  
ENTRE LE SIVOM DES  
VALLEES DU CRISTAL ET LA  
VILLE DE BACCARAT  
CONCERNANT L'ANCIENNE  
ECOLE MATERNELLE DU  
CENTRE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 JUIN 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 juin 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY –Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE – M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales  
7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant la demande du Trésor public,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ajout d'une mention concernant le Chauffage dans l'article sur le loyer, à la convention entre le SIVOM DES VALLEES DU CRISTAL et la ville de BACCARAT, à savoir :

« La Ville de Baccarat dispose d'un marché de fournitures et d'entretien concernant ses installations de chauffage avec la société DALKIA, afin de permettre au SIVOM des Vallées du Cristal de bénéficier des tarifs préférentiels négociés lors de la passation dudit marché. Il est entendu entre les parties que la ville de Baccarat continuerait à gérer le chauffage du bâtiment sis 5 rue des 3 frères clément (en fonction des besoins spécifiques du SIVOM). La ville procédera directement au règlement des prestations auprès de l'entreprise susmentionnée. Elle refacturera trimestriellement ensuite à l'euro ladite prestation auprès au SIVOM. »

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 054/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**FINANCES : RAPPORT  
D'ORIENTATION BUDGETAIRE  
2020.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 JUIN 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 juin 2020  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etaients présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE – M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. Finances locales 7.10 Divers

Le Rapport d'Orientation budgétaire (ROB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ( Art.L.2312-1, L3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT).

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

- Vu le code des collectivités territoriales en ses articles Art. L.2312-1, L3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 .
- Vu le code des relations entre le public et l'administration notamment son livre III ;
- Vu le rapport d'orientation budgétaire,

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire ;**
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Préfet de Meurthe-et-Moselle ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ;

- **DIT** que le rapport dans les conditions réglementaire, sera mis à disposition du public sur le site internet de la commune de BACCARAT et consultable en Mairie.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 12/06/2020 à 10h22  
Référence de l'AR : 054-215400391-20200608-2020\_054-DE  
Affiché le 12/06/2020 - Certifié exécutoire le 12/06/2020



# Rapport d'orientation budgétaire 2020

Ville de Baccarat

Conseil municipal du 8 Juin 2020

Salle des Fêtes



# Préambule

2

**Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants.** Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce **débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2020.** C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2020, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances ainsi qu'aux chiffres clés du Budget de la Ville.

**L'article 107 de la loi NOTRE** a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les charges de personnel ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

**Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).**

**Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération.**

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2020, le 29 Juin 2020 prochain.

# Sommaire



## ➤ Contexte général: situation économique et sociale (contexte mondial et zone euro)

- Contexte national : une croissance résiliente face aux risques extérieures
- Loi de finances 2020 : Entre stabilité et mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation.

## ➤ Situation et orientations budgétaires de la collectivité

- Recettes de fonctionnement
  - Fiscalité
  - Concours de l'Etat
  - Attribution de compensation
- Dépenses de fonctionnement
  - Dépenses de personnel
  - Subventions
  - COVID 19
- Section d'investissement
  - Dette
  - Recettes d'investissement



## ➤ Ratios appliqués à la ville de Baccarat

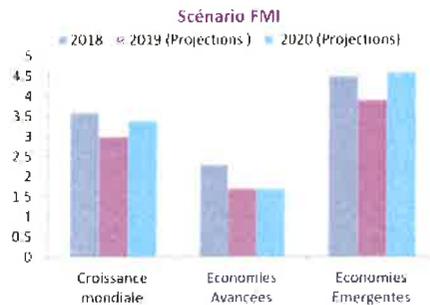
## ➤ Programmation des projets de la collectivité

- Une gestion financière et budgétaire qui s'inscrit dans le temps
- Programmation des investissements
- Les priorités d'investissement retenus pour la période 2018-2020

## ➤ Conclusion

# Contexte Général : Situation Economique et sociale

## Contexte Mondial : ralentissement synchronisé de l'économie mondiale

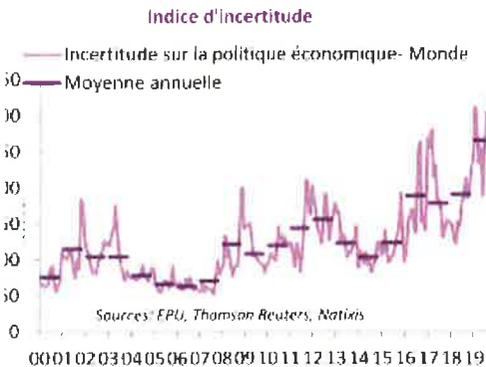


- L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis (avec la nouvelle annonce des tarifs américains sur les importations en provenance de Chine), la tourmente politique au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit sans accord, les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques.

- Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse.

Les indicateurs continuent à signaler une décélération globale et synchronisée, la Chine ralentit plus qu'initialement prévu, les moteurs de la demande intérieure ralentissent aux États-Unis et la zone euro se heurte à des difficultés industrielles et extérieures

Les incertitudes et les tarifs ont déjà eu une incidence sur la croissance et continuent de constituer un risque. Les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse, le FMI et l'OCDE soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008.

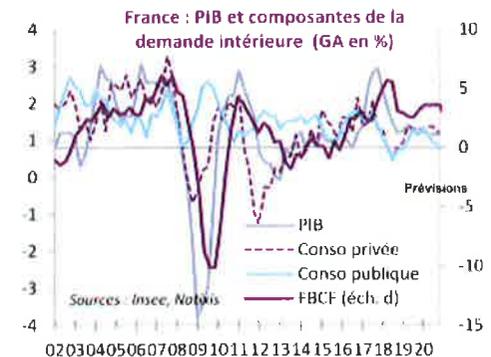
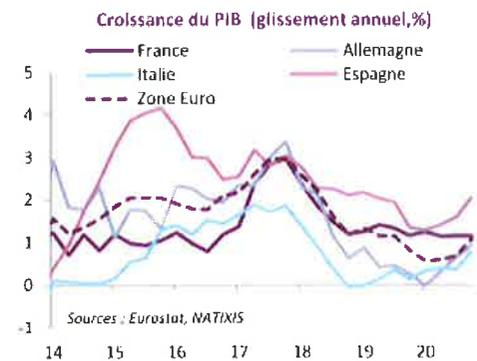


## Zone Euro : Une croissance affaiblie mais pas de récession

- Pour l'année à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.
- Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement italien et la probabilité d'un Brexit sans accord). Sur le plan extérieur, les risques resteront latents : nouvelle escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européen (décision attendue en novembre) et incertitude liée au Brexit. Ce dernier facteur continuera de peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro.
- De son côté, la politique monétaire accommodante de la BCE devrait soutenir le cycle ou au moins limiter l'impact des risques baissiers. Le degré d'assouplissement record des conditions financières devrait soutenir davantage la croissance. Le déploiement de plans budgétaires au niveau national ou de la zone euro pourrait contribuer à stabiliser la demande intérieure contre les incertitudes externes. Mais jusqu'à présent, l'appétit pour un tel effort coordonné semble encore modeste.
- Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 % en 2018 à 1 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

## Contexte National : Une croissance résiliente face aux risques extérieurs

- La **croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global**, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.
- L'**activité a été largement portée par la demande intérieure** avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.
- En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres. D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et saumises à des risques baissiers
- Les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre.** Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits).
- Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail,** qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 % des ménages).



## Loi de Finances 2020 : Entre stabilité et mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation

- Eu égard aux élections municipales de mars 2020 et pour se concentrer sur sa **mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation (TH)** sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, **le PLF 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.**

La DGFest stable en 2020 avec un montant de **26,802 Milliards €**.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **1,8milliards €** dans le PLF 2020.

Les montants sont inchangés :

Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

### → Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans le PLF 2020

Ils atteignent **115,7 milliards €** dans le PLF 2020 à périmètre courant, en hausse de 3,3 % par rapport à la LFI 2019. Cette évolution tient principalement à la 3ème vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+ 3 milliards €).

### Projection de la réforme de la taxe d'habitation pour Baccarat :

	2018	2019	Projection 2020
Recettes communales (Taxes)	1 811 571€	1 836 495€	1 828 484€ (Delta de 8000€ car hausse taux en 2018 et bases prises en compte en 2017)

### Explication de la compensation pour Baccarat :

	Avant la réforme			Après la réforme			
	Ressource de taxe d'habitation sur les résidences principales 1	Produit de foncier bâti communal	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune	Produit de foncier bâti (anciennes parts communale et départementale) après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient
	(1)	(2)	(1+2)	(3)	(2+3)	(1+2)/(2+3)	(4)
BACCARAT	845 948	982 536	1 828 484	772 111	1 754 647	1,0420808288	1 828 484

Extrait courrier dgflp du 7 janvier 2020



## Situation et orientations budgétaires de la collectivité

### Les principales informations apportées dans le ROB sont :

- **1° les orientations budgétaires** envisagées par la collectivité portant sur l'évolution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subvention et les principales évolutions relatives aux relations financières avec l'EPCI dont votre collectivité est membre,
- **2° les engagements pluriannuels envisagés** notamment en matière de programmation des investissements comportant une prévision des dépenses et recettes ainsi que, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme,
- **3° les informations, les orientations et les perspectives en matière de structure et de gestion de l'encours de la dette.** Ces informations précisent aussi le profil de l'encours de la dette que votre collectivité envisage pour la fin de l'exercice.

### Les obligations issues de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018-2022

En outre, de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire s'imposent aux collectivités ; celles-ci sont issues du II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 qui dispose :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant : 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ; 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.»

## La fiscalité

**ATTENTION : En 2020, les Communes ne voteront plus le taux de Taxe Habitation**

### Evolution des taux de la fiscalité directe locale 2013 à 2019 (avec une simulation pour 2020)

Taxes		Taux taxes directes locales							
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 simul
Taxe d'habitation	TH	19,88	20,38	20,38	20,38	16,72	17,97	17,97	réforme
Taxe foncière bâti	TFPB	15,96	16,36	16,36	16,36	20,36	21,89	21,89	21,89
Taxe foncière non bâti	TFPNB	34,41	35,27	35,27	35,27	44,51	47,84	47,84	47,84
Cotisation foncière des entreprises	CFE	20,33	20,84	20,84	20,84				



Année 2019	BASE 2018 (1288M)	BACCARAT		CCTLB		TOTAL CONTRIBUTABLE	
		TAUX	PRODUIT	TAUX	PRODUIT	TAUX	PRODUIT
TH	4 489 854	17,97	806 827	11,63%	517 855	29,52%	1 324 682
TFB	44 604 033	21,89%	1 007 760	1,68	77 390	23,72%	1 085 150
TFNB	45 794	47,84%	21 908	6,91%	3 164	54,75%	25 072
CFE	1 237 507			25,25%	312 750	25,25%	312 750
			1 836 495		911 159		2 747 654

Extrait 1288M de 2019

IMPÔTS  
LOCAUX

~~TAXE  
D'HABITATION~~

## Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Explications des variations entre 2018 et 2019
Atténuations de charges	90 180 €	102 463 €	212 003 €	95 087 €	124 549 €	78 160 €	Remboursement sur rémunérations du personnel.
Produits des services	133 236 €	175 844 €	168 334 €	156 804 €	120 925 €	563 187 €	Remboursement frais personnel assainissement CCLTB : 115 293,07€ / Remboursement CCTLB Gestion Service : 84 259,68€ / Redevance Assainissement 2018 : 267 095€ (juste en 2019)
Impôts et taxes	2 768 330 €	2 726 365 €	2 713 885 €	3 446 718 €	3 845 273 €	3 855 713 €	
Dotations et participations	1 755 615 €	1 685 890 €	1 535 460 €	1 030 522 €	788 816 €	799 842 €	
Autres produits de gestion courante	39 039 €	187 105 €	48 246 €	129 090 €	52 281 €	107 104 €	
Produits exceptionnels	10 703 €	51 483 €	368 845 €	8 406 €	28 381 €	452 166 €	Vente Terrain Age et Vie : 63 100€ / CEE : 147 792€ / Intégration Résultat Budget assainissement : 169 314€
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 797 102 €</b>	<b>4 929 150 €</b>	<b>5 046 773 €</b>	<b>4 866 627 €</b>	<b>4 960 225 €</b>	<b>5 856 172 €</b>	
Delta N-1		132 048 €	117 623 €	- 180 146 €	93 598 €	895 947 €	

**A NOTER :** Si nous avons pu voir les recettes de fonctionnement augmentées en 2019, nous retrouverons les dépenses de fonctionnement correspondantes (frais de personnel et gestion Assainissement). Pour les autres recettes « particulières », il s'agissait de recettes exceptionnelles qui ne se renouvelleront pas en 2020.

## Les concours de l'Etat

Maintien de la Stabilisation globale des concours financiers de l'Etat en 2020

Dotations	CA 2013	CA 2014	Delta		CA 2015	Delta		CA 2016	Delta		CA 2017	Delta		CA 2018	Delta		CA 2019	CA 2020	Evolution 2020 (produit croix avec évolution)
			N-1	N-1		N-1	N-1		N-1	N-1		N-1	N-1						
Dotation forfaitaire DF	1 214 372	1 158 996	-55 376		1 046 788	-112 208		921 866	-124 922		427 067	-494 799		424 427	-2 640		402 725	-21 702	390 000
Dotation nationale de péréquation DNP	2 784	3 341	557		1 671	-1 670		27 121	25 450		27 945	824		30 834	2 889		34 571	3 737	35 500
Dotation de solidarité rurale DSR	173 882	181 731	7 849		190 376	8 645		205 968	15 592		228 678	22 710		232 773	4 095		235 202	2 429	241 500
<b>Total dotations</b>	<b>1 391 038</b>	<b>1 344 068</b>	<b>-46 970</b>		<b>1 238 835</b>	<b>-105 233</b>		<b>1 154 955</b>	<b>-83 880</b>		<b>683 690</b>	<b>-471 265</b>		<b>688 034</b>	<b>4 344</b>		<b>672 498</b>	<b>-15 536</b>	<b>667 000</b>

Malgré la stabilisation globale annoncée des concours financiers de l'Etat, la ville de Baccarat devrait continuer à voir baisser ces derniers. En 2020, ils sont estimés à **667 000€** (hors modification due à la pandémie de COVID19)

Cette baisse s'explique par une baisse de la population INSEE entre 2019 et 2020 passant de 4 515 à 4 392 habitants.

### Répartition Concours de l'Etat 2014/2019



## Attribution de compensation

### Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat

- Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, les Communes membres de l'ex-CCVC et celles de l'ex-CCL ont créé ensemble la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Cet EPCI, à fiscalité propre, a mis en place la fiscalité professionnelle unique. C'est donc la Communauté de Communes qui perçoit directement toutes les taxes issues de la réforme de l'ancienne taxe professionnelle. En contrepartie, les Communes perçoivent une attribution de compensation.

**Le montant prévisionnel 2020 du versement de l'attribution de compensation s'élève à 1 862 191€**

#### Rappel de l'attribution de compensation depuis la création de la CCTLB :

	2017	2018	2019
Attribution de compensation	1 137 117€	1 862 187€	1 862 191€

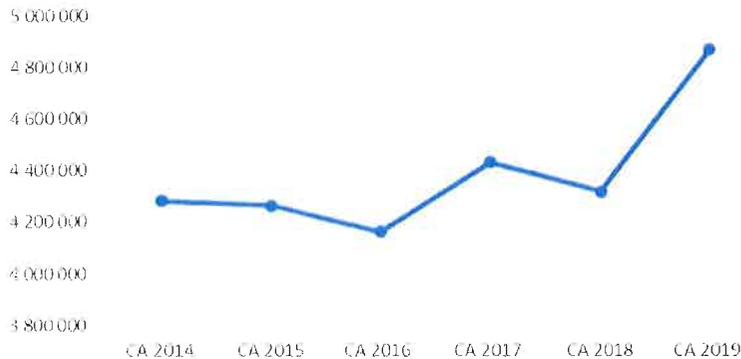


# Dépenses de fonctionnement

12

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Explications des variations des dépenses entre 2018 et 2019	Simulation 2020 (Hausse 1,2 comme préconisation Etat)
Charges à caractère général	924 828	883 554	884 744	975 162	989 896	1 212 777	FIMA : 99 500€ / Assainissement : 84 260€	1 115 000
Charges de personnel	2 496 854	2 566 361	2 500 277	2 405 088	2 409 267	2 484 847	Attention : Paiement des agents Assainissement avant remboursement CCTLB 115 300€ (en plus)	2 980 000
Atténuations de produits	0	19 368	22 011			39 655	Agence de l'eau modernisation des réseaux au titre de la facturation 2018 soit 39 655 (ancien BP Assainissement) - Ne se renouvelera pas en 2020	0
Autres charges de gestion courante	500 201	519 253	517 145	602 165	681 072	902 757	Dépenses exceptionnelles : reversement CCTLB redevance 2019 sur consommation 2018 : 72 530€ - Dépenses variables annuelles : SIVOM 168 162€, eau pluviale 171 408€ et Syndicat des Eaux Baccarat Lachapelle : 12 500€	996 000
Intérêts de la dette	276 311	248 938	235 389	221 497	225 859	219 788		220 000
Autres dépenses	83 303	24 963	1 174	227 627	11 089	8 000	En 2019 : La ville a organisé le FIMA - il s'agit des prix du concours soit 8000€ - Pas de FIMA prévu en 2020 - A noter en 2018 qu'il s'agissait d'annulation de titres	10 000
<b>Total</b>	<b>4 281 497</b>	<b>4 262 437</b>	<b>4 160 740</b>	<b>4 431 539</b>	<b>4 317 183</b>	<b>4 867 824</b>		<b>5 321 000</b>
<b>Delta N-1</b>		-19 060	-101 697	270 799	-114 356	<b>550 641</b>		

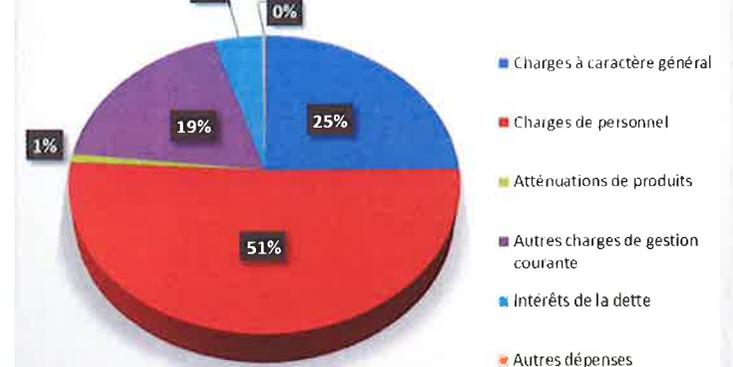
Evolution des Dépenses réelles de fonctionnement entre 2014 et 2019



## Pourquoi une hausse visible des dépenses de fonctionnement en 2019 :

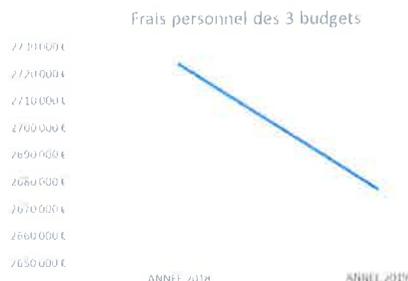
Gestion de l'Assainissement (fonctionnement + paiement salaire + reversement) et organisation FIMA 2019

Répartition des dépenses de fonctionnement sur CA 2019 provisoire



# Dépenses de personnel

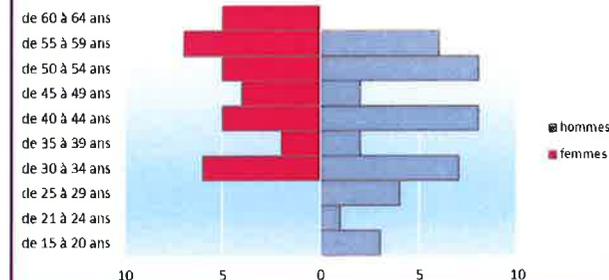
Frais de personnel	ANNEE 2018	ANNEE 2019
Budget VILLE	2 409 267	2 484 847
Budget ASST	70 549	0
Budget EAU	163 933	101 769
Budget FPA	79 789	90 560
<b>TOTAL</b>	<b>2 723 539</b>	<b>2 677 176</b>



Les prochains départs en retraite

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Femmes	0	3	3	3	1	2	0	0
Hommes	2	0	0	0	0	1	1	2
technique	2	1	1	1	1	2	1	1
administratif	0	2	2	2	0	1	0	1

Pyramide des âges au 1er janvier 2020  
Ville de Baccarat



→ Protection sociale du Personnel : Evolution des participations de la collectivité

Depuis plusieurs années, la collectivité participe au financement de la Mutuelle et de la Garantie de maintien de salaire

	2017		2018		2019		Prévision 2020	
	Nb Agents concernés	Montant €	Nb Agents concernés	Montant €	Nb Agents concernés	Montant €	Nb Agents concernés	Montant € (coeff 1,2)
Santé	11	605	11	660	13	780	13	936
Prévoyance	72	5618,66	64	8795,96	65	8177,84	65	9813,408
<b>TOTAL</b>	<b>83</b>	<b>6223,66</b>	<b>75</b>	<b>9455,96</b>	<b>78</b>	<b>8957,84</b>	<b>78</b>	<b>10749,408</b>

→ Evolution de l'action sociale pour les agents de la Ville (action obligatoire)

	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
Participation CNAS	18910,07	20120,75	20169,95	22726,4
Noel des enfants	2948,89	2881,04	2734,97	2800

→ Tableau : Evolution des emplois permanents rémunérés au 31/12 par catégorie

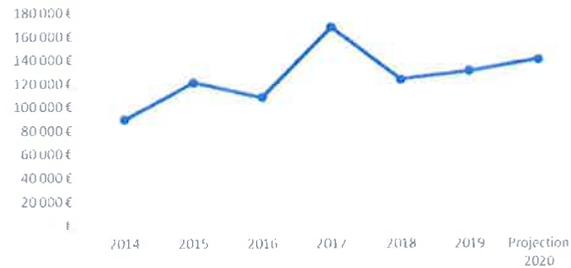
	Titulaires et Stagiaires		Contractuels	TOTAL
31/12/2017	A	1	1	2
	B	7	0	7
	C	64	2	66
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>3</b>	<b>75</b>	
31/12/2018	A	1	1	2
	B	7	0	7
	C	62	4	66
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>5</b>	<b>75</b>	
31/12/2019	A	1	1	2
	B	7	0	7
	C	57	3	60
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>4</b>	<b>69</b>	
projection au 31/12/2020	A	1	1	2
	B	8	0	8
	C	55	5	60

# Subventions versées aux associations

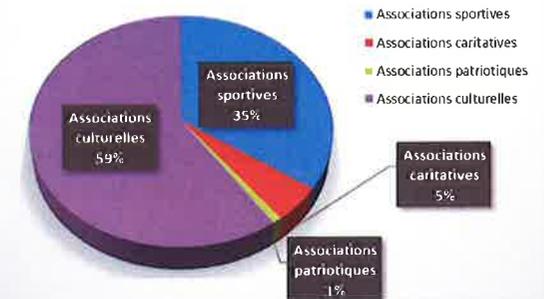
	2014 (montant en €)	2015 (montant en €)	2016 (montant en €)	2017 (montant en €)	2018 (montant en €)	2019 (montant en €)	Projection 2020 (montant en € par moyenne des 3 dernières années)
Associations sportives	44 920 €	65 223 €	53 216 €	48 756 €	43 160 €	45 220 €	45 700 €
Associations caritatives	7 550 €	8 050 €	7 550 €	8 150 €	6 500 €	6 500 €	7 000 €
Associations patriotiques	500 €	720 €	1 100 €	950 €	300 €	1 150 €	800 €
Associations culturelles	36 400 €	46 850 €	46 650 €	110 250 € (FIMA : 40 000€ + Ecole de Musique 48 000€)	73 700 € (dont Ecole de Musique 50 000€)	77 700 € (dont Ecole de musique 50 000€)	87 000 €
<b>TOTAL des subventions accordées</b>	<b>89 370 €</b>	<b>120 843 €</b>	<b>108 516 €</b>	<b>168 106 €</b>	<b>123 660 €</b>	<b>130 670 €</b>	<b>140 500 €</b>

**Part de subvention à l'habitant en 2019 : 29€**

Evolution des subventions aux associations entre 2014 et la projection 2020



Répartition des subventions en 2019



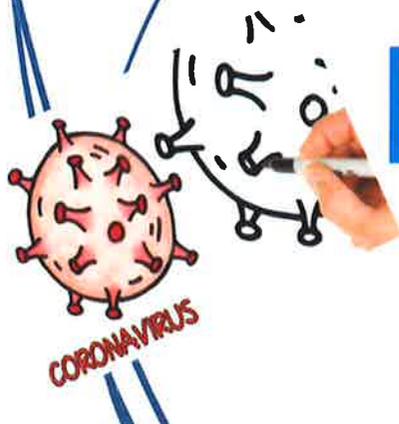
## CRISE SANITAIRE : COVID19

Les dépenses engagées par la ville de Baccarat afin de protéger sa population

**TOTAL DES MOYENS DE PROTECTION  
CONTRE LA PANDEMIE : 56 888.03€**

**Coût pour la collectivité  
(déduction faite des  
subventions sauf Etat)**

Masques pour la population	47 232.77€
Protection Accueil Public dans les bâtiments municipaux	5 737.16€
Visières pour les écoles (250 visières + 20 adultes)	774€
Désinfection Bâtiments	3 144.1€



Récapitulatif  
Masques

Date commande	Fournisseur	Type masque	Quantité	Livraison	Prix Unitaire HT	Prix Commande HT	Prix Commande TTC
16/04/2020	FROHMAN	Tissus	4 000	Non Livré à ce jour	2.70 €	10 800 €	12 960€
28/04	BBA Emballages	Tissus	4800	Réception au 18/05	5.15€	24 720€	26 079.60€
20/04/2020	SEMAC	Kit Masques Tissus	1000	Réception complète au 18/05	1.233€	1233€	1 300.82€
15/04/2020	ASSOCIATION A VENIR	Masques chirurgicaux	3000	Réception le 20 mai	0.79€	2 370€ HT	2 500.35€
23/04/2020	ADM 54	Masques Chirurgicaux	1000	Réception le 24 Mai	0.80€	800€ HT	844€
<b>Non concerné par la participation de l'Etat (Reste à charge de la collectivité)</b>							
	CCTLB/CG54	Tissus	4 435	En cours de réception			0€
	CCTLB	Tissus	4 435	En cours de réception			3548€
			22 670			<b>TOTAL</b>	47 232.77€

## Section d'investissement



### Les principales opérations d'investissement réalisées en 2019 :

DEPENSES INVESTISSEMENT EXERCICE 2019		
COLOMBARIUM	Cimetère de Baccarat	28 776,00 €
ACCESSIBILITE	PMR Entrée Crypte Eglise	3 450,00 €
ACHAT MATERIEL	Matériel informatique, logiciels, ...	8 143,17 €
ACHAT MATERIEL	Services techniques (scarificateur, taille haie, desherbeurs, scie sauteuse, plateau de coupe, aspirateur)	9 565,40 €
ACHAT MATERIEL	Telephones pour ST	611,52 €
ACHAT MATERIEL	Police Municipale Radio numérique	1 602,00 €
ACHAT MATERIEL	Chapiteaux	1 728,00 €
ACHAT MATERIEL	Ecoles ( serveur NAS)	912,00 €
ACHAT MATERIEL	S.Communication ( camescope, chariot pour journaux)	2 524,69 €
VIDEOSURVEILLANCE	Caméras Pôle Sportif	2 736,00 €
VEHICULE	Camion Ampiro ST	29 000,00 €
SPORT	Buts de Foot pour le stade HUMBERT	2 388,86 €
ÉCOLES	Fin des travaux de sécurisation	21 000,00 €
ÉCOLES	Transformation Ecole Primaire du Centre	144 853,76 €
SIGNALETIQUE et VOIRIE	Plaques de rues, barrières, panneaux, ...	18 481,13 €
ECLAIRAGE PUBLIC	Eclairage roseraie, armoires EP, ...	8 494,55 €
ÉCOLE DE MUSIQUE	Installation à l'Espace Loisirs	23 148,71 €
TRAVAUX Bâtiments communaux		3 848,62 €
EXTENSION RESEAU ENEDIS	Projet AGE ET VIE	6 039,73 €
MUSEE DU FLACON DE PARFUM	Etudes APS et production film	211 577,30 €
<b>TOTAL</b>		<b>528 881,44 €</b>



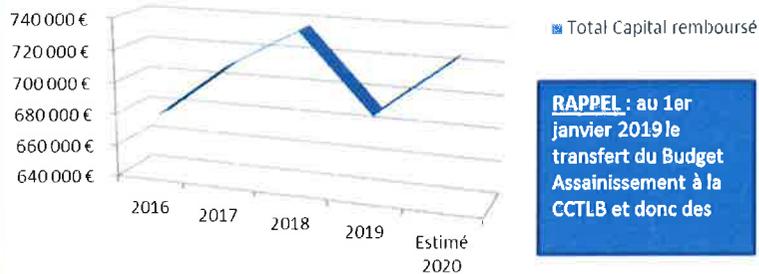
# La dette

**Capacité de désendettement :**  
encours de la dette / épargne brute soit en 2019 : 6 ans

DESENDETTEMENT 2019					
BUDGETS	Capital remboursé				
	2016	2017	2018	2019	Estimé 2020
Budget Ville	536 000 €	565 000 €	609 000 €	655 800 €	688 000 €
Budget Eau	42 000 €	43 000 €	35 300 €	33 900 €	37 400 €
Budget Assainissement	100 000 €	104 000 €	92 300 €		
<b>Total Capital remboursé</b>	<b>678 000 €</b>	<b>712 000 €</b>	<b>736 600 €</b>	<b>689 700 €</b>	<b>725 400 €</b>

simulation taux  
2 sur 20 ans -  
250000€

Evolution du Remboursement de Capital entre 2016 et selon l'estimation 2020



**RAPPEL :** au 1er janvier 2019 le transfert du Budget Assainissement à la CCTLB et donc des

EVOLUTION DE LA DETTE entre le 31/12/2014 et le 31/12/2019					
	VILLE	ASSAINISSEMENT	EAU	TOTAL CRD	DELTA N-1
31/12/2014	9 300 000 €	1 490 000 €	409 000 €	11 199 000 €	
31/12/2015	7 100 000 €	1 390 000 €	260 000 €	8 750 000 €	- 2 449 000 €
31/12/2016	6 607 000 €	1 290 000 €	215 000 €	8 112 000 €	- 638 000 €
31/12/2017	6 300 000 €	1 186 000 €	172 000 €	7 658 000 €	- 454 000 €
31/12/2018	6 683 440 €	1 093 876 €	136 594 €	7 913 910 €	255 910 €
31/12/2019	6 027 700 €	<i>transféré CCTLB</i>	252 672 €	6 280 372 €	
Estim 2020	6 277 700 €		215 290 €	6 492 990 €	<b>212 618 €</b>

## Recettes d'investissement

<i>Recettes réelles d'investissement</i>						
<i>Désignation</i>	<i>CA 2014</i>	<i>CA 2015</i>	<i>CA 2016</i>	<i>CA 2017</i>	<i>CA 2018</i>	<i>CA 2019</i>
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	120 625 €	273 379 €	204 718 €	109 846 €	281 939 €	173 930 €
Subventions d'investissement reçues	76 939 €	221 522 €	70 991 €	203 300 €	159 485 €	45 129 €
Emprunts et dettes assimilés	0	450 000 €	200 000 €	256 865 €	500 450 €	500 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>197 564 €</b>	<b>944 901 €</b>	<b>475 709 €</b>	<b>570 011 €</b>	<b>941 874 €</b>	<b>719 059 €</b>

### FOCUS sur les restes à réaliser (Recettes d'investissement):

#### Les subventions sur les projets 2019 encore à percevoir :

- Musée du Flacon de Parfum (phase APS) : 126 855€
- AMO Musée du Flacon de Parfum : 12 060€
- Eclairage public : 53 212€
- Aménagement de l'école primaire du Centre : 72 708€

TOTAL DES  
SUBVENTIONS A  
PERCEVOIR :  
264 035€

## Ratio Financiers pour la Commune

**Epargne brute** : Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

**Le taux d'épargne brute** : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

**Encours de la dette communale totale** : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre. **L'encours de la dette par habitant permet de voir la politique de désendettement en œuvre.**

	2 015	2 016	2 017	2 018	2019
<b>Epargne Brute</b>	666 710 €	886 032 €	456 446 €	643 042 €	988 624 €

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Taux Epargne brute</b>	14	16	8	13	17

	Encours de la dette
2 015	7 100 000 €
2 016	6 607 000 €
2 017	6 300 000 €
2 018	6 683 440 €
2019	6 027 700 €

**Capacité de désendettement** : Encours dette ville 31 décembre / Epargne brute

	2015	2016	2017	2018	2019
	11	7,5	14	10,4	6

## Programmation des projets de la Collectivité

### Des choix politiques affichés et assumés :

- Maintien de la politique de désendettement de la Commune;
- Politique en faveur du renouveau du Centre-Bourg
- Actions en faveur des associations et pour le bien-vivre à Baccarat
- Contenir les dépenses de fonctionnement au maximum par une rationalisation des dépenses
- Maintien d'un service public de qualité au profit des bachamois

## Programmation des investissements

**Des actions ambitieuses qui nécessitent un phasage dans le temps avec la mise en place sur cette mandature d'un plan pluriannuel d'investissement**

					PROGRAMMATION DANS LE TEMPS DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE - MANDAT 2020-2026													
					2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Types de Dépenses <small>(Dépense / recette / transfert)</small>	Description du projet	Délégation / Budget concerné	Degré de priorité (1 - annexe N°22 ; annexe N°23 ; annexe N°4)	Montant total estimé Projet HT	Dépense € HT	Recette prévisionnelle	Dépense € HT	Recette prévisionnelle	Dépense € HT	Recette prévisionnelle	Dépense € HT	Recette prévisionnelle	Dépense € HT	Recette prévisionnelle	Dépense € HT	Recette prévisionnelle	Dépense € HT	Recette prévisionnelle

### CONTEXTE IDEAL ET VOLONTE POLITIQUE AFFIRMEE : POUR UNE TRANSPARENCE DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE BACCARAT

Le plan pluriannuel d'investissements est au cœur de la prospective financière et traduit les volontés d'investissement sur une période donnée. Outil de pilotage indispensable autant pour les élus de la commune, il permet d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps, en tenant compte des délais et de chaque étape de réalisation.

Il permet surtout de savoir si le programme d'investissements d'une collectivité est compatible avec le maintien de ses grands équilibres financiers. À ce titre, il doit être réalisé le plus tôt possible, afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre du programme de mandat. Il structure, annuellement, une part essentielle du débat d'orientations budgétaires

## Les priorités communales d'investissement retenues pour l'année 2020

### Travaux engagés avant les élections municipales de 2020 :

- Ruelle Saint Wolfgang (60 000€)
- Ecluses Saint Christophe
- Réfection de la chaussée rue des Bingottes
- Parking du Cimetière
- Canalisation eau rue de Ménil
- Création d'une route forestière
- Ayant projet définitif Musée du Flacon de Parfum

					PROGRAMMATION DANS LE TEMPS DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE - MANDAT 2020-2026			
Types de Dépenses <small>(Investissement / Service / Fonctionnement)</small>	Description du projet	Délégation Budget Commune	Degré de priorité (1 à 4) <small>(1 = Haute, 2, 3, 4 = Basse)</small>	Montant total estimé Projet HT	2020		2021	
					Dépense € HT	Recette prévisionnelle	Dépense € HT	Recette prévisionnelle
Travaux	Mise en accessibilité ERP	Ville		132641				66320
Travaux	Captages des Grands Fins + Brasserie	Eau			2362	28384		
Travaux	Eclairage public	Ville			0	53212		
Travaux	Canalisation rue des Gadinés	Eau			0	10163		
Travaux	école du centre	Ville			11497	72708		
Travaux	Parking du cimetière	Ville		66950		16737		
Travaux	urisation rue de Ménil et Saint Christophe	Ville		130000				43260
Travaux	Aménagement ruelle St-Wolfgang	Ville			58990	11177		
Etudes	AMO Musée du flacon	Ville			4500	12060		
Etudes	APS Musée du flacon	Ville			20846	126855		
Etudes	APD Musée du flacon	Ville		240585				43047

**A l'étude :** Création d'un 2<sup>ème</sup> court de tennis couvert, création d'un rond-point au niveau du pont, réhabilitation de la place Leclerc, réaménagement place de Gaulle...

## Conclusion

La Ville de Baccarat, riche de toutes ses infrastructures, de son dynamisme associatif et commercial se doit d'avancer prudemment dans le respect d'une gestion financière maîtrisée et responsable.

C'est avec cette vision renouvelée que les élus de la municipalité comptent maintenir le niveau d'investissement annuel de la ville, tout en continuant de travailler à son désendettement.

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 053/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

#### OBJET

**COMPOSITION DE LA  
COMMISSION DE  
DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 JUIN 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 juin 2020  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE – M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 5. Institution et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-5 ;

- Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission de délégation de service public en vue de la concession de service public de la fourrière automobile municipale de Baccarat;
- Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, élit ses représentant au sein de la commission délégation de service public :

**PRESIDENT** : GEX Christian

**MEMBRES TITULAIRES** :

- 1 – Didier COLIN
- 2 – Sabine TIHA
- 3 – Dominique THIRIET
- 4 – Jean COUDRAY
- 5 – Laurent KUREK

**MEMBRES SUPPLEANTS** :

- 1 – Yvette COUDRAY
- 2 – Jocelyne CAREL
- 3 – Sabrina VAUDEVILLE
- 4 – Gérard FRANÇOIS
- 5 – Pascal VERNOUX

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 052/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

**OBJET**  
**COMPOSITION DE LA**  
**COMMISSION D'APPEL**  
**D'OFFRES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 JUIN 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 juin 2020  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE - M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **5. Institution et vie politique** **5.2 Fonctionnement des assemblées**

- Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,
- Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,
  - Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat :
    - Le Maire, président de droit
    - 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le Conseil municipal élit à l'unanimité les membres de la commission d'appel d'offres, à savoir :

**MEMBRES TITULAIRES :**

Didier COLIN  
Sabine TIHA  
Dominique THIRIET  
Jean COUDRAY  
Laurent KUREK

**MEMBRES SUPPLEANTS :**

Yvette COUDRAY  
Jocelyne CAREL  
Sabrina VAUDEVILLE  
Gérard FRANÇOIS  
Pascal VERNOUX

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 051/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUN 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**DESIGNATION DES MEMBRES  
DE L'OMS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 JUIN 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 juin 2020  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE – M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 5. Institution et vie politique 5.3 Désignation de représentants

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu les statuts de l'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne 15 représentants de la municipalité au sein de l'OMS :

- Mme Yvette COUDRAY
- M. Didier COLIN
- Mme Jocelyne CAREL
- Mme Isabelle CHASSAIN
- M. Daniel MOUGIN
- Mme Sabrina VAUDEVILLE
- M. Loïc MALARDE
- M. Guillaume VANOT
- Mme Sophie BAILLY
- Mme Anne USTARITZ
- Mme Aurélie BELCOUR
- M. Dominique MALHERBE
- M. Dominique THIRIET
- Mme Jacqueline LAURENT
- Mme Isabelle MARCELLOT

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 049/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS AU SEIN  
DE MMD54.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 JUIN 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 juin 2020  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etaients présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE – M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 5. Institution et vie politique 5.3 Désignation de représentants

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Technique Départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »  
Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 24 juin 2013 approuvant la création d'un établissement public administratif

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 094/2018 du 26 Septembre 2018 décidant son adhésion à MMD 54 et approuvant les statuts ;

Considérant l'article 5 des dits statuts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DESIGNE** :

- **Monsieur Christian GEX** comme son représentant titulaire et
- **Madame Sabrina VAUDEVILLE** comme son représentant suppléant.

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de prestation formalisant les accompagnements de MMD54.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 048/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**DESIGNATION DE  
REPRESENTANTS AU SEIN  
DU CT / CHSCT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 JUIN 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 juin 2020  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE – M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 5. Institution et vie politique 5.3 Désignation de représentants

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Considérant qu'en cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un représentant titulaire ou suppléant de la collectivité au sein du comité technique, il y est pourvu par la désignation d'un nouveau représentant pour la durée du mandat en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne ainsi qu'il suit les représentants de la collectivité au comité technique.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Nom Prénom	Qualité	Nom Prénom	Qualité
GEX Christian	Maire	BANNEROT Martial	6ème Adjoint
COUDRAY Yvette	1er Adjoint	COSSART Annick	Conseillère
CHASSAIN Isabelle	5ème Adjoint	COUDRAY Jean	Conseiller
FRANÇOIS Gérard	Conseiller	LAURENT Jacqueline	Conseillère

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 047/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE – M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique  
5.2 Fonctionnement des assemblées

#### OBJET

**NOMINATION DES  
REPRESENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN  
DU SIVOM DES VALLEES DU  
CRISTAL.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 JUIN 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 juin 2020  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le conseil municipal est appelé à désigner 3 représentants titulaires et 1 suppléant parmi ses membres pour représenter la municipalité au sein du SIVOM DES VALLEES DU CRISTAL.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- **REPRESENTANTS TITULAIRES :**  
M. Christian GEX  
Mme Yvette COUDRAY  
M. Martial BANNEROT
- **REPRESENTANT SUPPLEANT :**  
Mme Jacqueline LAURENT

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 046/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

#### OBJET

**DESIGNATION DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 JUIN 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 juin 2020  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY –Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE – M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 5. Institution et vie politique 5.3 Désignation de représentants

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,  
- Vu les articles 137 et 138 - al.1 du code de la famille et de l'action sociale ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à SEPT le nombre de représentants du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale ;

- **ELIT** à l'unanimité ses représentants au Centre Communal d'Action Sociale :

- Mme Yvette COUDRAY
- Mme Isabelle CHASSAIN
- Mme Isabelle MARCELLOT
- Mme Sophie BAILLY
- Mme Annick COSSART
- Mme Aurélie BELCOUR
- Mme Marguerite-Marie ROBERT

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 045/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY –Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE – M. VERNOUX à Mme ROBERT.

#### OBJET

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN  
DU SYNDICAT DES EAUX DE  
BACCARAT- LACHAPELLE.**

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**5. Institution et vie politique**  
**5.3 Désignation de représentants**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que le Syndicat des eaux de Baccarat – Lachapelle a été créé par arrêté préfectoral en 1936 pour une durée de 75 ans et prolongé pour une durée de 3 par arrêté préfectoral du 27 Avril 2012 et prolongé pour une durée de 6 années jusqu'au 1<sup>er</sup> AOÛT 2020 ;
- Vu l'article L5212-6 du code général des collectivités territoriales ;

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 JUIN 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 juin 2020  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Le conseil municipal élit à l'unanimité ses représentants au Syndicat des eaux de BACCARAT – LACHAPELLE :

#### **TITULAIRES :**

M. Christian GEX  
M . Didier COLIN  
M. Jean COUDRAY

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 044/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**REPRESENTATION AU SEIN  
DES DIFFERENTS CONSEILS  
D'ADMINISTRATION.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 JUIN 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 juin 2020  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE – M. VERNOUX à Mme ROBERT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 5. Institution et vie politique 5.3 Désignation de représentants

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou représentations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide les représentations suivantes :

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE BACCARAT :**  
**M. Martial BANNEROT**
- **CONSEIL DE VIE SOCIALE DE LA MAISON HOSPITALIERE DE BACCARAT :**  
**Mme Yvette COUDRAY**
- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE :**  
**M. Christian GEX**
- **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE :**  
**Mme Yvette COUDRAY**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 043/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme ROBERT – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELCOUR à Mme CHASSAIN - M. VANOT à C. LINDER - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE – M. VERNOUX à Mme ROBERT.

#### OBJET

**AJOUT D'UN RAPPORT  
COMPLEMENTAIRE. A  
L'ORDRE DU JOUR.**

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 5. Institution et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 juin 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 Juin 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un rapport complémentaire à l'ordre du jour intitulé :  
« Modification du périmètre opérationnel de la convention de maîtrise foncière du 19 Novembre 2019 pour l'acquisition et le portage foncier de l'ancienne Brasserie du Pont ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'ajout de ce rapport à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX